

<https://47.snuipp.fr/Quelques-reponses-concernant-les-nouvelles-mesures-pour-les-ecoles>



Quelques réponses concernant les nouvelles mesures pour les écoles

- À suivre - COVID 19 -

Date de mise en ligne : vendredi 15 janvier 2021

Dernière mise à jour : 19 janvier 2021

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Sommaire

- [Organisation du travail des enseignant-e](#)
- [Organisation générale de l'école](#)
- [Sur la gestion de la COVID à l'école](#)
- [COEE n°4634 publié le 15 janvier](#)

Après les annonces du gouvernement du 14 janvier, les enseignant-es du Lot-et-Garonne ont besoin d'avoir des réponses institutionnelles à des questions pratiques liées à l'exercice de leur métier.

Nous avons également demandé à L'Inspecteur d'académie d'être vigilant sur les pressions que pourraient subir nos collègues de la part des collectivités locales et/ou des familles et de les soutenir le cas échéant. Nous avons aussi demandé à avoir un nombre de COEE limité et synthétiques.

Un CHSCT est prévu le jeudi 21 janvier

Les réponses ci-dessous ont été obtenues auprès de la Dsden par téléphone le 15 janvier.

Organisation du travail des enseignant-es

- **Les réunions (CE, CM, rencontres avec parents, etc), sont-elles possibles après 18h ?**
Dsden : Elles doivent être limitées mais elles ne sont pas interdites.
- **Avez-vous prévu une attestation pour les enseignant-es qui doivent effectuer des tâches matérielles à l'école, au-delà de 18h ? Comment font les collègues qui exercent à plus d'une heure de chez eux ? Les remplaçant-es ? Les personnels mobiles en général ?**
Dsden : L'Inspection académique fournira une attestation.

Sur cette question, au cours du CTA du 19/01, la rectrice a informé que les attestations professionnelles seront fournies au cas par cas sur demande des personnels.

Nous aurions souhaité un envoi systématique afin que les collègues puissent en disposer y compris en cas d'imprévu.

Pour les TR et les collègues résidant loin de leur école, les IEN peuvent établir à la demande une attestation professionnelle permanente.

Par ailleurs, voir aussi la page des diverses attestations sur le site gouvernemental :

<https://www.interieur.gouv.fr/Actua...>

- **Les accidents du travail après 18h seront-ils reconnus ?**
Dsden : Oui
- **Les rendez-vous de carrière prévus sont-ils maintenus ?**
Dsden : Oui

Organisation générale de l'école

- **Les garderies, CLAS, CLSH restent-ils ouverts après 18h ?**
Dsden : Oui, c'est possible si la mairie le souhaite.
- **Dans les dortoirs, le brassage est-il toléré ou pas ?**
Dsden : Oui
- **Les tournées de transports scolaires doivent-elles se terminer avant 18h ?**
Dsden : Non, le carnet de correspondance fera foi pour les collégiens et lycéens.
- **Comment s'assurer qu'il n'y ait pas pressions sur les collègues pour manger avec les élèves si manque de personnel municipal ?**
Dsden : En cas de soucis de ce genre, les enseignants doivent contacter leur IEN.
- **Les intervenant-es extérieur-es déjà prévu-es sont-ils autorisé-es ?**
Dsden : Oui
- **L'EPS est-elle interdite en salle même en maternelle ?**
Dsden : Nous ne savons pas encore.

Sur cette question, le SNUipp-FSU a interrogé le ministère qui a répondu que les activités de motricité en maternelle n'étaient pas concernées.

Par ailleurs, la fiche [Organisation de l'EPS](#) a été mise à jour le 16 janvier au soir sur le site du ministère.

Elle précise : « *Les activités physiques et sportives sont interdites en intérieur. Les activités physiques et sportives sans port du masque sont autorisées uniquement à l'extérieur dans le strict respect de la distanciation physique. Seules les pratiques liées aux spécialités dispensées en 1re et en Terminale (arts du cirque, danse), ainsi que les activités de motricité à l'école maternelle, demeurent autorisées dans le strict respect des gestes barrières.* »

Sur la gestion de la COVID à l'école

- **À partir de combien d'enfants testés positif au COVID une classe est-elle fermée ?**
Dsden : Il n'y a pas de changements : 3 enfants.
- **Y aura-t-il des tests en primaire ?**
Dsden : C'est à l'étude pour les plus de 6 ans.
- **Qu'en est-il des tests et de la vaccination pour les enseignant-es de plus de 50 ans ?**
Dsden : Presque personne ne s'est fait tester quel que soit l'âge.
- **Quid de la vaccination chez les enseignants**
Dsden : Il n'existe pas de retour chiffré dans le département.
- **À quelle date sera publié le nouveau protocole dans les écoles ?**
Dsden : Sûrement dans la journée.
- **Quels délais pour sa mise en place ?**
Dsden : Le plus rapidement possible sachant que le couvre-feu est mis en place dès samedi 16 janvier. Il n'y a ni date, ni délai par rapport au MEN mais ils n'y a pas de grosses modification matérielles ou mobilière.

COEE n°4634 publié le 15 janvier

- Nouvelles mesures applicables en milieu scolaire
[COEE n°4634](#)